



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>	
N° de rapport: 23/16. 05. 3-/05			
Concerne : Al contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : Maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Celticher Jehain6	*********		
Personne sur place :			
Adresse de la visite : Toure 13 6941 He	40		
Date de visite :	No	************	**********
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis 〔	⊒ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V	ment :	ΑΑ	
U3N400 V 3x230V U2x230V U 1N400V Nombre de tableaux :			13
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			70
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	0		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	-	X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			-
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : Λ δ Ω	Y		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
And the same	151 (00) 3 (31) (10) (3 (33) (35) (7)	CONTRACTOR OF STREET	acimarana wa ara wa wa
Voir ANNEXE.		95 0550 05454 and	200200000000 E 0
or control of the scene of a "silfafafa of "silfafafa of "silfafafa of silfafafa of		6 8 CRESTANTINE OF 25	
THE PART OF THE PROPERTY OF THE PART OF TH	a v a servera a	n n on resonant by 101	of annual contract of
Conclusion:			3
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con: Ue délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôl e périodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 2 au terme de 18 mois après signa	ture de l'acte d	te vente	par OTEC-E
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen c même organisme en vue de compléter le dossier.	om plé mentair	e est à exécuter	273(fr)
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen de même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBURGANO CUFFARO SOCOTE DOMENICO NOM et visa du de l'inspecteur de conclusion. Un examen de même de même de même de conclusion. Un examen de même de même de même de même de même de conclusion. Nom et visa du de même de m	emandeur pour	réception :	0215 – V8
Sound Domenico WWW.04711580.1	the Carr		8
			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0417 23/16 05 30/05	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Cham bre 15ETH6E.	
☐ Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : 	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: chom bre l'élage file de l'action d'able de l'instable	0
	D
Recorditionne ment of certains hoste fixe	
Ach primies de propes de leme d'est sa fixe de la classet de de classet de l'ament de certains paste fixe BIO L'absence de plan i l'abi que nous me mans de plan i l'abi que nous me mans de paul ons de les mi mes les Tennont et a los tiss ont de cartains circuits.	
tissomb de certains circuits.	
4/4	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be